



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 février 2025

Délibération 2025-019

Date de convocation : 19/02/2025

Membres en exercice : 29

Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 28/02/2025



L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Corinne MARTIN, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjointes , Alain CHAZOT, Benjamin VALERIAN, Marie SABBATINI, Julien LENZI, Anne-Marie PONS, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Jérôme DEMOTIER, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN , Fanny LAUZEN-JEUDY, Cédric MAURIN, Conseillers.

Excusés :

José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN
Françoise PEZZOLI pouvoir à Nicolas PAGET
Cendrine PRIANO-LAFONT pouvoir à Lysiane VOISIN
Paul CHRISTIN pouvoir à Caroline FAYOL

Absents :

Marjorie BOUCHON
Catherine ZDYB

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

**FINANCES / SUBVENTIONS / PARTICIPATION AU CONCOURS RUBAN DU PATRIMOINE
2025 – 31EME EDITION**

Le concours les Rubans du Patrimoine distingue et récompense, par des prix nationaux, régionaux et départementaux, des communes ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Toute commune française ou intercommunalité (France métropolitaine et DROM-COM) ayant conduit une opération de restauration, réhabilitation et de valorisation de bâtiments de son patrimoine peut présenter un dossier

Les partenaires du concours mettent en jeu une somme de 15 000 €, répartie par le jury national, entre les lauréats des prix nationaux mais également des prix régionaux et départementaux se caractérisant par un diplôme ou un trophée par lauréat.

La commune de Courthézon souhaite présenter un dossier sur la restauration de deux monuments historiques : La Porte Belle-Croix et la Tour du Jardin du Couvent.

Vu le lancement de la 31^{ème} édition des Rubans du Patrimoine Edition 2025,

Vu le règlement de participation au concours,

Considérant la volonté de la municipalité d'inscrire la commune dans la mise en valeur de son patrimoine réhabilité et le faire connaître.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/02/2025

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal ayant ouï l'exposé de la Conseillère Municipale Déléguée à la Culture et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'inscription de la commune au concours des Rubans du Patrimoine Edition 2025 en vue d'obtenir un prix,
- **CERTIFIE** que les toutes les conditions requises sont respectées,
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre toute démarche et signer toute pièce administrative relative à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Président de séance
Nicolas PAGET



